



Charges et frais d'habitation quitté apre le divorce

Par yara

Bonjour,

une couple etrangere avec des titres francais s'est separee il y a 5 ans. Le divorce a ete fait dans leur pays d'origine, car ils n'ont pas la nationalite francaise. La femme a du quitter la France avec deux enfants suite a des nombreuses malifices de son ex-epoux (il avait cache les passeport, prive de l'argent de poche, changements des serrures etc...)

Dosins que la dame esperait q'elle retrouve les bonnes arguement pour partager egalement leur appartement acheter en mariage en France.

Dommmage pour elle, elle recoit maintenant par le huissier de France en Russie q'elle doit payer 30.000 Euro des charges d'apart. En effet son ex y habite longtemps avec sa damme.

La question: est-ce q'il y a une solution pour aider cette femme? Une solution qui est bien evidemment se base sur la loi francaise.

Merci